



Challenge Antilles-Guyane CADET

REGLEMENT

Article 1.

Le Challenge CADETS ANTILLES- GUYANE est Organisé par les comités régionaux de Cyclisme de Martinique – Guadeloupe et Guyane.

Article 2.

Ce challenge est ouvert aux coureurs cadets sélectionnés des trois Comités. Cependant les autres coureurs cadets de chaque comité peuvent participer à

l'épreuve, comptant sur le challenge, organisé dans leur comité respectif, mais ne marque pas de points.

Article 3.

Chaque comité engagera une sélection de 8 coureurs. 4 remplaçants et 2 accompagnateurs. Seuls les coureurs engagés pourront prendre part aux 3 épreuves du challenge.

Article 4.

Ce challenge par points porte sur trois compétitions :

N°	NOM des Compétitions	Lieu
1	Challenge Antilles-Guyane : 1ère manche	Martinique
2	Challenge Antilles-Guyane : 2ème manche	Guadeloupe
3	Challenge Antilles-Guyane : 3ème manche	Guyane

?
? 11

Article5.

Ce challenge sera doté de 2 classements:

- un classement général individuel
- un classement général par équipe.

Article6.

CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL:

A l'arrivée de chaque épreuve, le barème de points suivant sera attribué aux 12 premiers classés: 20-16-13-11-9-7-6-5-4-3-2-1. Après chaque épreuve.

Un classement journalier sera établi en attribuant aux coureurs sélectionnés les points correspondants à leur place réelle.

Le classement général sera obtenu en totalisant les points Obtenus par chaque coureur sélectionné à l'issue des 3 épreuves.

Le coureur totalisant le plus grand nombre de points sera classé premier ainsi de suite.

En cas d'égalité, de points les concurrents seront départagés par:
Le plus grand nombre de 1ère — de 2nd et de 3ème place — etc...

En cas de nouvelle égalité le classement de la dernière épreuve servira à départager les coureurs ex aequo.

Article7.

CLASSEMENT GENERAL PAR EQUIPE :

Un classement journalier par équipe sera réalisé après chaque épreuve en additionnant les points obtenus par les 3 premiers coureurs classés de chaque sélection.

Le classement général par équipe sera établi en totalisant les points obtenus par chaque sélection à l'issue des différentes épreuves.

La sélection totalisant le plus grand nombre de points sera classée première ainsi de suite.

Article8.

Chaque comité prend en charge le voyage de sa délégation.

A charge pour le Comité recevant d'héberger, de nourrir et de véhiculer les sélections invitées.

Article9.

Le développement réglementaire des cadets 7,69m doit être respecté. Les coureurs qui auront un développement supérieur ne prendront pas le départ.

Article10.

Les dix Premiers coureurs du classement général final seront récompensés pour le classement general Individuel.

Les trois sélections seront récompensées pour le classement général équipe.

Le montant total des récompenses sera partagé entre les 3 Comités.

Article11.

La remise des prix aura lieu à l'arrivée de la troisième et dernière manche du challenge.

Article12.

Tous les points non spécifiés dans le présent règlement seront réglés à partir du règlement des courses CADETS de la F.F.C.

LE PRÉSIDENT DU COMITE
CYCLISTE DE GUADELOUPE

LE PRÉSIDENT DU COMITE
CYCLISTE DE MARTINIQUE

LE PRÉSIDENT DU COMITE
CYCLISTE DE GUYANE

